



Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 035-213500994-20240115-DCM_15012024_08-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

**Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron**

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JANVIER 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 24

Le lundi 15 janvier deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX ; Elodie RAYMOND ; Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusé(e)s : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LEROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Sébastien CHANCEREL) Léna MONNIER, Daniel PRODHOMME (pouvoir à Yves LE GALL)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves LE GALL est élu secrétaire de séance.

2024-15/01-08 Voirie : Adressage route de la Gibais et route de la Cheminée

Monsieur le Maire expose qu'à la suite d'une division de parcelle et rénovation d'une habitation « Route de la Cheminée », il est nécessaire de créer un nouvel adressage : 3 Bis, Route de la Cheminée

« Route de la Gibais » : à la suite d'une reprise d'une exploitation maraîchère indépendante de la maison du propriétaire précédent, il est nécessaire de créer un nouvel adressage : 9 Bis, Route de la Gibais

La Commission voirie s'est réunie le 29 novembre 2023 et a donné son accord, pour ces deux nouveaux adressages.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Valide** la création de ces deux nouveaux adressages :
 - **3 bis, Route de la Cheminée**
 - **9 bis, Route de la Gibais**
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

